

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE

L'an deux mille vingt-six, le premier octobre à 18h30 à Charleval, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET,

Nombre de délégués

En exercice : 48

Présents : 47

Votants : 47

Date de convocation :

Le : 25 septembre 2026

Délibération publiée

Le :

Etaient présents :

Amfreville les Champs

Bacqueville

Beauficel-en-Lyons

Bosquentin

Bourg Beaudouin

Charleval

Douville/Andelle

Fleury-la-Forêt

Fleury sur Andelle

Flipou

Houville-en-Vexin

Le Tronquay

Les Hogues

Letteguives

Lilly

Lisors

Lorleau

Lyons-la-Forêt

Ménesqueville

Perriers/Andelle

Perruel

Pont Saint Pierre

Radepont

Renneville

Romilly/Andelle

Rosay-sur-Lieure

Touffreville

Val d'Orger

Vandrimare

Vascoeul

M. Cordier,

M. Houy,

Mme Fouquet,

M. Halot,

Mmes Dalissier, Masson, MM. Calais, Durand,

M. Cramer,

M. Godebout,

Mmes Bellanger, Collemare, MM. Pernel, Vieillard R.,

M. Lehec,

M. Lebreton,

M. Bournisien,

Mme Bachelet,

Mme Collard,

Mme Lancien,

M. Herbin,

Mme Canu,

M. Baldari,

M. Cahagne,

Mmes Bonay, Lebourg, MM. Defrance, Mazurier,

M. Quéné,

Mme Lavigne-Courteux, M. Hébert,

M. Minier,

M. Vieillard G.,

Mmes Le Breton-Palier, Simon, Rayer, MM. Chivot, Romet,

Leménager, Vieux,

Mme Chapelle,

Mme Malhaire,

Mme Loison, M. Cosaque,

Mme Pluvinet-Delatre, M. Bézirard,

M. Moëns.

Pouvoir : M. Pillet à Mme Canu.

Politique associative et sportive : politique de soutien aux associations du territoire Lyons Andelle : attribution des subventions « coups de pouce » et « coups de cœur »

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°97/ 2021 du conseil communautaire en date du 24 juin 2021 approuvant les modalités de versement des subventions dites « coups de pouce » et « coups de cœur » au profit des associations du territoire Lyons Andelle ;

Vu la délibération n°68/2024 du conseil communautaire en date du 11 avril 2024 portant modification des dispositifs coups de pouce et coups de cœur ;

Vu l'étude des dossiers par un jury de sélection ;

Vu l'avis favorable de la commission politique associative et sportive en date du 10 septembre 2026 ;

Par délibérations du conseil communautaire en date des 24 juin 2021 et 11 avril 2024, les modalités de versement des subventions dites « coups de pouce » et « coups de cœur », au profit des associations, ont été approuvées.

Ces dispositifs ont pour objectif de valoriser chaque année les associations du territoire Lyons Andelle.

Ainsi, cinq associations peuvent bénéficier d'une subvention dite « coup de cœur » d'un montant de 2 000 €, et quinze associations d'une subvention dite « coup de pouce » d'un montant de 1 000 €.

Les projets présentés par les associations doivent répondre aux enjeux liés aux compétences exercées par la Communauté de communes et mettre en lumière des initiatives locales innovantes, en lien avec le projet politique porté par les élus communautaires.

Ainsi, la Communauté de communes valorise les forces vives de son territoire, qui œuvrent chaque jour pour le bien-être de ses habitants et contribuent au développement du bien-vivre ensemble.

Après étude des dossiers par un jury de sélection, il est proposé de soutenir les associations suivantes pour l'année 2026 :

Au titre des « coups de cœur » pour une subvention de 2 000 € :

- PRTS, Tennis Squash à Pont-Saint-Pierre ;
- Écurie de Waltera à Flipou ;
- AAPPMA La Truite Arc-en-Ciel à Romilly-sur-Andelle ;
- Les Amis du patrimoine de Pont-Saint-Pierre.

Au titre des « coups de pouce », pour une subvention de 1 000 € :

- L'amicale scolaire de Fleury-sur-Andelle ;
- La belle Époque à Pont-Saint-Pierre ;
- Le cercle sportif lyonsais à Lyons-la-Forêt ;
- Normandy Rider's à Charleval ;
- FCPE – collège de la Côte des Deux Amants à Romilly-sur-Andelle ;
- Les Amis de Fleury à Fleury-la-Forêt ;
- Les Amis de l'Abbaye de Mortemer à Lisors ;
- Twirling club de l'Andelle à Romilly-sur-Andelle ;
- La Fabrique du Pré à Fleury-la-Forêt ;
- Anim' Letteguives ;
- Romilly Association Sportive (RAS) ;
- Sports et Culture de Bacqueville ;
- BB Club de Bourg-Beaudouin.

Monsieur Hébert faisait partie du bureau d'une association ne prend pas part au vote.

Le conseil, par 46 voix » pour », 1 abstention (Mme LANCIEN),

- approuve le versement des subventions aux associations mentionnées ci-dessous au titre de l'année 2026.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Arnaud GODEBOUT



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.